

COLLECTIVITE DE CORSE

ASSEMBLEE DES ENFANTS

SESSION ORDINAIRE DE 2018-2019

REUNION DU 6 JUIN 2019

N° 2019/O1/002

MOTION

- **DEPOSEE PAR** : LES ELEVES DE L'ECOLE DE SARTENE

- **OBJET** : MISE EN ŒUVRE D'UNE POLITIQUE DE PREVENTION DES RISQUES LIES AUX COMPORTEMENTS DES JEUNES USAGES DE LA ROUTE ET REDUCTION DU NOMBRE DE VICTIMES D'ACCIDENTS DE LA ROUTE

CONSIDERANT l'étroitesse et la sinuosité de la majorité des routes de Corse, constitutives du réseau routier impliquant un confort de conduite inférieur ainsi qu'un nombre d'accidents de la circulation important ;

CONSIDERANT le fait que les jeunes usagers de la route, en augmentation constante et de plus en plus tôt sont désireux d'apprendre à conduire ;

CONSIDERANT que les tarifs d'apprentissage en ce domaine sont élevés pour des individus avoisinant l'âge de la majorité :

- 20 euros pour un livret de code de la route ;
- Environ 110 euros de frais d'inscription ;
- Sans oublier la théorie (1h de code coûte 10 euros ; il en faut en moyenne une trentaine par candidat) ;
- Minimum 20h de conduite à 40 euros de l'heure, nécessaires à l'acquisition d'une certaine pratique ;
- Soit un total approximatif s'élevant à environ 1230 euros.

L'ASSEMBLEE DES ENFANTS

DEMANDE à l'Assemblée de Corse de prendre toutes les mesures nécessaires pour :

- L'édition et la mise à disposition d'un carnet de leçons de conduite gratuites (CLCG) ou un carnet de conduite à prix réduits (CLCPR), pour toute personne âgée entre 15 et 18 ans, désireuse de passer son permis B ;
- L'exigence selon laquelle l'obtention dudit permis sera conditionnée à la sensibilisation de chacun, à l'occasion d'un stage, aux accidents de la route, afin d'induire une réelle prise de conscience des dégâts souvent irréparables générés par :
 - o Le non-respect des règles de conduite édictées par le code de la route ;
 - o La prise de substances illégales et illicites au volant ;
 - o Le dépassement du taux d'alcoolémie légal au volant ;
- L'obligation d'équiper son véhicule d'un éthylotest anti-démarrage : dispositif bloquant tout démarrage dans l'hypothèse où le conducteur peu scrupuleux aurait un taux d'alcoolémie supérieur à celui autorisé par les textes ;
- Affirmer son attachement à la mise en œuvre d'une politique de prévention plutôt que de répression en vue de :
 - o Favoriser l'épanouissement des jeunes, tout en garantissant leur sécurité et celle des tiers ;
 - o Réduire le nombre d'infractions liées aux délits graves de conduite sans permis ;
 - o Diminuer le nombre de victimes d'accidents de la route.